



Autorité de Régulation des  
Télécommunications et des Postes

## **Avis d'Appel d'offres ouvert à l'international (AA0I)**

### **Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification**

#### **Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) N° F\_ARTP\_046**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal d'informations « Sud Quotidien » n°8872 du mercredi 14 décembre 2022 et publié sur le portail officiel des marchés publics [www.marchespublics.sn](http://www.marchespublics.sn).
2. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a obtenu dans le cadre de son budget 2024 des fonds, afin de financer l'acquisition d'un système de contrôle de fréquences radioélectriques pour le Centre Régional du Nord à Matam et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N° F\_ARTP\_046, « *Acquisition d'un système de contrôle de fréquences radioélectriques composé d'une station fixe et un récepteur portable pour le Centre Régional du Nord à Matam* ».
3. L'ARTP sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir d'un système de contrôle de fréquences radioélectriques composé d'une station fixe et un récepteur portable pour le Centre Régional du Nord à Matam.

Des variantes ne pourront pas être considérées.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à l'international tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes auprès de Monsieur **Ciré Seck** (Email : [cire.seck@artp.sn](mailto:cire.seck@artp.sn)) ou de **Daouda DIOUF** (Email : [Daouda.diouf@artp.sn](mailto:Daouda.diouf@artp.sn)) ; et prendre

connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes, Ouakam, Route des Almadies, Immeuble ARTP** , au rez-de-chaussée, bureau A 020 ouvert du lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures avec un temps de pause de 13 heures à 13 heures 30 et le vendredi de 9 heures à 13 heures.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- La production des états financiers certifiés pour les années, 2019, 2020 et 2021. Ils doivent être certifiés par un « expert-comptable » agréé par l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA) ou par un « cabinet d'expertise comptable » agréé pour les candidats Sénégalais. Pour les non Sénégalais, les états financiers doivent être certifiés par un organisme équivalent ou similaire à l'ONECCA dans l'Etat dont ils sont ressortissants,
- La réalisation, durant les cinq (5) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) d'au moins, un (1) marché de nature et de taille similaires ;
- Le soumissionnaire devra disposer d'une équipe ayant une bonne connaissance dans les domaines objet de l'appel d'offres. Le candidat doit prouver qu'il dispose d'au moins un ingénieur en électronique et / ou radiocommunication ou équivalent ayant au moins cinq (5) années d'expérience générale dans le support et l'assistance commerciale de Clients ayant acquis les outils techniques objet du présent appel d'offres.
- La capacité d'exécuter des obligations contractuelles en matière de formation du personnel en prouvant la disponibilité d'un formateur avec un profil d'ingénieur en Télécommunications ou Electronique Equivalent avec au moins 5 années d'expérience et ayant de solides connaissances dans le domaine des réseaux de radiocommunications, toutes technologies confondues ;
- Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante :
- Le soumissionnaire doit apporter la preuve que le type de matériel proposé a déjà fonctionné dans au moins un (1) pays ayant les conditions climatiques similaires à celles du Sénégal.

Une marge de préférence de 15% sera applicable à certaines fournitures fabriquées dans les Etats membres de l'UEMOA sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : l'Autorité de Régulation de Télécommunications et des Postes, **Ouakam, Route des Almadies en face Ex Clinique des Mamelles**, contre un paiement non remboursable de **25.000 F CFA (vingt-cinq mille)**. La méthode de paiement sera par chèque certifié au nom de l'ARTP ou en espèces. Le document d'Appel d'offres sera adressé par retrait au niveau de l'ARTP ou téléchargeable sur les sites [www.artp.sn](http://www.artp.sn) ou [www.marchespublics.sn](http://www.marchespublics.sn).

Un exemplaire sera disponible sur place pour être consulté gratuitement.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : l'Autorité de Régulation de Télécommunications et des Postes, ***Ouakam, Route des Almadies en face Ex Clinique des Mamelles, au rez-de-chaussée au bureau A 020*** au plus tard le **mercredi 17 janvier 2024 à 11 heures**. Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après susmentionnée à la salle de conférence du 4<sup>ème</sup> étage à le **mercredi 17 janvier 2024 à 11 heures**. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **huit millions (8.000.000) FCFA**. La garantie de soumission doit être délivrée par un Etablissement financier ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et du Budget pour les candidats de droit sénégalais. Pour les candidats non Sénégalais, cette garantie doit être délivrée par un organisme équivalent ou similaire dans l'Etat dont ils sont ressortissants. La durée de validité de la garantie de soumission est de vingt-huit (28) jours après l'expiration de celle des offres. Les offres demeureront valides pendant une durée de *90 jours* à compter de la date limite de soumission.

**Le Directeur général**